

PLAINTÉ

PORTÉE CONTRE LE

RÉV. J. J. AUGER, ARCHIPRÊTRE

et curé de Ste-Anne des Monts

—
EVÊCHÉ DE ST-GERMAIN DE RIMOUSKI,

27 août 1880.

RÉV. J. J. AUGER, Archip.,

Curé de Ste-Anne des Monts,

MONSIEUR,

Durant ma visite pastorale, j'ai reçu contre vous une plainte de la part des fils de monsieur Louis Roy, du Cap-Chat.

Ils prétendent : " que le dimanche des Rameaux, vingt-et-un mars dernier, le Rév. M. Auger attaqua par trois fois le même jour leur père d'une manière violente et diffamatoire, en premier lieu du haut de la chaire, en second lieu dans une assemblée publique qui eut lieu à l'issue de la messe et en troisième lieu devant la porte de la sacristie en présence de plusieurs personnes, disant entre autres choses que notre père n'était pas digne d'être maire."

" Que ce Révérend M. insinua publiquement et privément à certaines personnes et à diverses reprises que notre père aurait commis des injustices auprès du gouvernement au détriment de la paroisse Ste-Anne en faveur de celle du Cap-Chat, en rapport avec le grain de semence ;